



Equita Club Cup 2019

REGLEMENT (VERSION DU 22/02/2019)

I. DISPOSITIONS GENERALES

Une compétition par équipe de club est créée par le Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes (CRE A-RA) et le comité d'organisation d'Equita Longines le **vendredi 1 novembre 2019**. Elle se déroulera sur la piste du CSO national à Eurexpo pendant Equita Longines, le salon du Cheval de Lyon. Ce concours est réservé aux clubs affiliés à la FFE par le CRE A-RA.

Cette compétition est appelée **Equita Club Cup**.

Elle se déroule par équipe de cavaliers représentant leur club.

Une équipe est composée de 3 cavaliers différents ayant une licence de compétition « Club » au nom de l'établissement affilié qu'ils représentent.

Un cavalier ne pourra être membre que d'une seule équipe.

Un cavalier de chaque équipe participera à une épreuve du challenge soit :

- *Hunter Club 2 Maniabilité*,
- *CSO Club 2*
- *CSO Club 1*

Chaque club pourra engager au maximum 2 équipes de cavaliers différents, avec autant de chevaux que le règlement National Club l'autorise, 74 équipes au maximum pourront être engagées sur ce concours.

Les clubs seront qualifiés pour la finale de Lyon Eurexpo suite aux finales concourues dans les départements du CRE A-RA (voir chapitre sélection pour la finale).

Le déroulement de chaque épreuve sera jugé selon le règlement national de celle-ci.

Chaque cavalier classé marque des points pour son équipe à chaque épreuve.

Il est effectué un classement individuel et une remise des prix à chaque épreuve de la finale.

Le classement par équipe s'effectue en additionnant les résultats de chaque cavalier représentant son équipe dans chaque épreuve, l'équipe de club qui totalise le plus de points gagne la finale.

L'épreuve CSO Club 1 sera courue dans l'ordre inverse du classement provisoire obtenu à l'issue des deux premières épreuves Hunter Club 2 Maniabilité et CSO Club 2.

QUALIFICATIONS

Chevaux /poneys :

Selon les normes du règlement FFE Compétition Club.

Cavaliers :

Selon les normes du règlement FFE Compétition Club

Tous les cavaliers de l'équipe doivent pouvoir justifier de deux participations en épreuve HUNTER Club et/ou en épreuve Poneys HUNTER Club courues entre le 1^{er} septembre 2018 et avant la clôture des engagements au 15/10/2019. Le coach de l'équipe présentera à la demande de l'organisateur, le justificatif de ces deux participations.

Les cavaliers participants ne doivent pas avoir eu de licence Amateur (CSO et Hunter) dans cette période quel que soit l'épreuve dans laquelle ils seront engagés.

Le cavalier engagé dans une équipe doit appartenir au club pour lequel il concourt, la licence fédérale en cours de validité étant le justificatif.

Les cavaliers participants ne doivent pas être titulaire d'un diplôme d'enseignant de niveau IV ou au-dessus.

EPREUVES

Les épreuves sont courues selon le règlement FFE en vigueur.

- Hunter Maniabilité Club 2,
- CSO Club 2 Barème A temps différé,
- CSO Club 1 Epreuve à difficultés progressives avec Joker (Barème A au Chrono).

Les épreuves seront courues à la suite et dans l'ordre suivant : Hunter, Club 2, Club 1.

L'épreuve CSO club 2 se déroulera sur le même tracé que l'épreuve de Hunter Maniabilité Club 2. Une reconnaissance sera effectuée avant chaque épreuve.

CLASSEMENT par épreuve :

Un classement individuel avec remise des prix est établi à l'issue de chaque épreuve.

Chaque cavalier reçoit un nombre de points correspondant à son classement au regard du nombre de partants, sauf pour les trois premiers qui reçoivent des points de bonus : 3 pour le premier, 2 pour le second, 1 pour le troisième.

Exemple : pour 68 partants le 1^{er} reçoit 71 points (68 + 3), le 2^e 70 points (68 + 2), le 3^e 69 points (68 + 1), le 4^e 68 points, le 5^e 67 points ... Le dernier du classement 1 point. Les éliminés et abandons ne sont crédités d'aucun point.

Le classement par équipe est effectué en additionnant le score de chaque cavalier de chaque épreuve de la même équipe pour faire le total de l'équipe. L'équipe qui totalise le plus de points est déclarée victorieuse.

En cas d'égalité de points, le classement de l'épreuve Hunter départagera les équipes ex-æquo.

RECLAMATIONS

Auprès de la FFE pour le déroulement et classement de chaque épreuve, et auprès du Comité Organisateur pour le déroulement et classement du Challenge.

Rappel : Pour toute réclamation, c'est le règlement fédéral qui prévaut.

II. SELECTIONS POUR LA FINALE & ENGAGEMENT (pour la finale)

85 € par cavalier comprenant cinq entrées au salon d'Equita Longines.
L'organisateur de la compétition est Equita Concours.

La clôture des engagements est fixée au lundi 21 octobre 2019.

REGLEMENT

Le règlement des épreuves des sélections départementales sera obligatoirement identique à celui de la finale d'Equita Club Cup.

Les 74 équipes seront sélectionnées dans les 11 départements de la région Auvergne-Rhône Alpes. Se reporter au tableau en annexe pour le nombre d'équipes sélectionnées pour la finale de Lyon à chacune des sélections départementales. (*Exemple de sélection, voir tableau en annexe*). Les sélections départementales donnent le nombre d'équipes qualifiées par club. La composition définitive des équipes (chevaux et cavaliers) pourra être modifiée pour la finale du 1 novembre 2019. La composition définitive des équipes sera communiquée au CRE A-RA pour le 22 octobre 2019.

Un club qui qualifierait plus de deux équipes dans les finales de sélection départementale ne pourra pas en présenter plus de deux à la finale d'Equita Longines conformément aux dispositions générales. Les places disponibles seront réaffectées par le CRE A-RA aux clubs suivants dans le classement des finales départementales.

Les Comités Départementaux d'Equitation devront fixer les dates de leurs finales de sélection et transmettre cette date au CRE A-RA avant le 31 mars 2019.

- Engagements : comme une épreuve Club normale.
- Déclaration des équipes : par email auprès de www.easyjumping.fr.
- Jury de l'épreuve Hunter : la qualification du juge et du chef de piste est de niveau National minimum.
- En CSO, le Chef de piste est de niveau national minimum

QUALIFICATIONS DES CAVALIERS

Cf. règlement FFE

ATTRIBUTIONS DE POINTS

Dans le cas de dédoublement d'une épreuve, le classement se fera sur le résultat cumulé des deux épreuves suivant ces modalités : Hunter : le total des points & CSO : points et temps.

Exemple :

Groupe A : Pénélope gagnant en 0 point 62", 2^e Marcus en 63"

Groupe B : Kévin gagnant en 0 points 60", 2^e Luciana 2^e en 61" 3^e Olivier en 62" 4^e Michel en 65 "
Classement retenu pour l'Equita Club Cup : 1^{er} Kévin, 2^e Luciana, 3^e ex aequo Pénélope et Olivier, 5^e Marcus, 6^e Michel

Chaque établissement ne pourra inscrire plus de deux équipes à la finale d'Equita Club Cup, et ne pourra qualifier plus de deux équipes dans une même sélection départementale.

Les deux équipes sélectionnées par club le seront dans l'ordre calendaire de sélection dans les finales départementales.

Exemple : Pour un club du département de l'Ain qui qualifie une équipe dans le Rhône début mai et deux équipes dans l'Ain début juin, nous retiendrons pour ce club -originaire de l'Ain- une qualification dans le Rhône et une qualification dans l'Ain.

III. MODALITES pour l'organisation des sélections départementales

Le CRE A-RA laisse à la charge des départements l'organisation des éventuels stages de formation Hunter. Les frais ne sont pas pris en charge par le CRE A-RA.

L'organisateur doit choisir un juge Hunter dans la liste transmise par le CRE A-RA, non modifiable ensuite sur le terrain. Le défraiement du juge reste également à la charge de l'organisateur.

Le CRE délèguera et prendra à sa charge un responsable informatique pour le calcul et l'établissement des résultats de cette finale départementale.

Les lauréats de l'Equita Club Cup pourront bénéficier de nombreux lots grâce aux partenaires du CRE A-RA :



ANNEXES

74 places pour la finale à Lyon, ci-après le nombre d'équipes qualifiées dans la finale du département :

Ain	Allier	Ardèche/ Drôme	Cantal	Isère	Loire	Haute- Loire	Rhône	Puy-de- Dôme	Savoie	Haute- Savoie
10	4	6	4	10	6	4	10	4	6	10

Tableau exemple de sélection :

Prenons pour exemple la finale départementale de l'Ain, à laquelle participent des cavaliers des départements du Rhône et de la Haute-Savoie. Les équipes sélectionnées seront **surlignées en vert**.

Classement	Cas n° 1	Cas n°2	Cas n°3	Cas n°4
1	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 74	Equipe dép 69
2	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 69
3	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 69
4	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 74	Equipe dép 74
5	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 01
6	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 74	Equipe dép 01
7	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 01
8	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 01	Equipe dép 01
9	Equipe dép 01	Equipe dép 74	Equipe dép 01	Equipe dép 01
10	Equipe dép 01	Equipe dép 69	Equipe dép 01	Equipe dép 01
11	Equipe dép 69	Equipe dép 01	Equipe dép 69	Equipe dép 01
12	Equipe dép 74	Equipe dép 69	Equipe dép 01	Equipe dép 01

Principe général :

Dans chaque finale départementale, il y a 2 places open au maximum qui peuvent être attribuées - en fonction des résultats - à un club d'un autre département.

Exemple : Le département de l'Ain sélectionnera à sa finale départementale au maximum 10 équipes de l'Ain et au minimum 8 équipes de l'Ain.

Cas n°1 : Le département 01 qualifie ses 10 premières équipes.

Cas n°2 : Le département 01 qualifie 8 équipes, le département 74 qualifie une équipe et le département 69 qualifie une équipe.

Cas n°3 : Le département 01 qualifie 8 équipes, le département 74 qualifie deux équipes.

Cas n°4 : Le département 01 qualifie 8 équipes, le département 69 qualifie deux équipes.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Christian Curtet : 06 23 07 77 54

Jean-Pierre Blache : 06 80 13 91 42